

Procès Verbal de la réunion du 26 avril 2010

Le dix neuf avril deux mille dix, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt six avril deux mille dix**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Chaufferie automatique à bois déchiqueté – Avant Projet Définitif
- Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg - Avant Projet Définitif – Enfouissement des lignes électriques et éclairage public
- Subventions aux associations
- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- Travaux divers sur bâtiments – devis en cours
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille dix, le vingt six avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absents représentés : M. ROUSSEAU Daniel.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 29 mars 2010

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 29 mars 2010 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Chaufferie automatique à bois – avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre
- Contrat d'engagement à durée déterminée de Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU – Augmentation du temps de travail

- Radiation des cadres de Madame Christine LORIOUX.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

N°2010 - 49 – Chaufferie automatique à bois déchiqueté

Avant Projet Détaillé

Monsieur Jérôme MEMETEAU présente au Conseil Municipal le dossier d'Avant Projet Détaillé de la construction d'une chaufferie automatique à bois déchiqueté constitué par le bureau d'études « Architectes Associés » de NIORT.

Après avoir pris connaissance des plans de construction et du descriptif des travaux, le Conseil Municipal examine l'estimation de l'Avant Projet Détaillé qui s'établit comme suit :

Lot	Désignation	Base HT
1	Terrassement – VRD - Maçonnerie	42 600.00
2	Etanchéité	2 800.00
3	Métallerie	17 500.00
4	Peinture	800.00
5	Electricité	5 800.00
6 - 7	Chaufferie automatique bois – Réseaux chauffage	94 000.00
	Total HT	163 500.00
	TVA	32 046.00
	Total TTC	195 546.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'Avant Projet Détaillé ci-dessus et arrête le montant estimatif des travaux à 163 500.00 € HT soit 195 546.00 € TTC, qui servira de base au calcul des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal demande au bureau d'études « Architectes Associés » de constituer le Dossier de Consultation des Entreprises, et charge Monsieur le Maire de procéder à la publicité de cette consultation par avis d'appel public à la concurrence dans la presse.

N°2010 - 50 – Chaufferie automatique à bois déchiqueté

Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur Jérôme MEMETEAU présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre du groupement d'ingénierie « Architectes Associés SAS » de NIORT et « CEBI » de PARTHENAY relatif au projet de construction d'une chaufferie automatique à bois déchiqueté.

Le présent avenant détermine le nouveau montant de l'estimation prévisionnelle après la notification de l'Avant Projet Définitif (APD) suivant le détail ci-dessous :

Article 1

Le présent article arrête le coût prévisionnel des travaux

- Montant fixé à l'origine sur l'acte d'engagement 120 000.00 € HT
- Estimation APD 163 500.00 € HT
- Soit une augmentation de **43 500.00 € HT**

(essentiellement due à la démolition et la reconstruction du local pour des raisons de solidité de structure).

Article 2 - Rémunération

- Nouveau montant de l'estimation prévisionnelle 163 500.00 € HT
- Taux de rémunération : 9.70 %
- Montant des honoraires 15 859.50 € HT

Article 3

Toutes les autres clauses du marché restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux clauses du présent avenant.

Répartition par mission et par contractant						
Mission	Taux	Hono. HT	Architectes Associée SAS		CEBI	
ESQ	5.00	735.75	64	470.88	36	264.87
APS	14.00	2 060.10	64	1 318.46	36	741.64
APD	16.00	2 354.40	64	1 506.82	36	847.58
PRO/DCE	13.00	1 912.95	64	1 224.29	36	688.66
ACT	5.00	735.75	50	367.88	50	367.88
EXE	11.00	1 618.65	50	809.33	50	809.33
DET	31.00	4 561.65	50	2 280.83	50	2 280.83
AOR	5.00	735.75	50	367.88	50	367.88
Total base :	100.00	14 715.00		8 346.35		6 368.65
OPC	070	1 144.50	100	1 144.50	0	0.00
Total HT		15 859.50 €		9 490.85 €		6 368.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes du présent avenant comme ci-dessus et charge Monsieur le Maire de le signer.

**N°2010 - 51 – Sécurisation des accès routiers et piétons
du Bourg**

Avant Projet Détaillé

Monsieur Jérôme MEMETEAU présente au Conseil Municipal le dossier d'Avant Projet Détaillé de la sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg constitué par le « Groupe Etude Michel NICOLET » de NIORT.

Après avoir pris connaissance des plans d'aménagement de la tranche ferme (rue Pictave) et des tranches conditionnelles (place Saint Jean Baptiste, rue du Vieux Château, rue Saint Nicolas, rue Mélusine), le Conseil Municipal examine l'estimation de l'Avant Projet Détaillé qui s'établit comme suit :

Récapitulatif estimatif des travaux Phase AP	Tranche ferme Rue Pictave	TC 1 Place Saint Jean Baptiste	TC 2 Rue du Vieux Château	TC 3 Rue Saint Nicolas	TC 4 Rue Mélusine	Total des tranches
Lot 1 - VRD	203 769.37	133 420.00	140 668.50	76 001.50	95 544.00	649 403.37
Lot 2 - éclairage public	21 432.00				18 452.00	39 884.00
Lot 3 - espaces verts	6 888.25	1 161.00	3 730.50	261.00	3 808.00	15 848.75
Montant total HT des travaux	232 089.62	134 581.00	144 399.00	76 262.50	117 804.00	705 136.12
TVA 19.6%	45 489.56	26 377.88	28 302.20	14 947.45	23 089.58	138 206.68
Montant total TTC des travaux	277 579.18	160 958.88	172 701.20	91 209.95	140 893.58	843 342.80

Pour information, Monsieur MEMETEAU communique l'estimatif d'un éventuel enfouissement des lignes électriques de la rue Pictave et de la rue Mélusine :

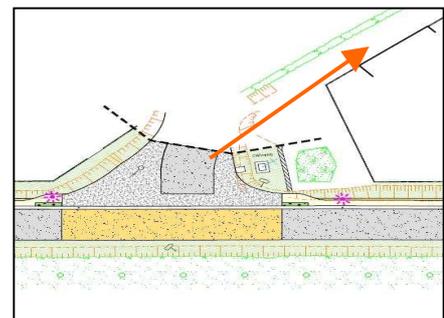
Enfouissement des lignes électriques Estimation HT (devis SOREGIES du 13.10.2009)	151 000.00				64 000.00	215 000.00
--	------------	--	--	--	-----------	-------------------

Dans un premier temps, le Conseil Municipal ne retient pas l'option de l'enfouissement des lignes électriques sur la rue Pictave, l'obtention de subventions dans le cadre du programme FACE n'étant pas envisageable. Une demande sera faite dans ce cadre là pour la rue Mélusine avec l'appui du Service Départemental de l'Architecture pour préserver le visuel de l'église depuis le Pinacle.

Un débat s'instaure tranche par tranche pour apporter d'éventuelles remarques et corrections au projet. Le conseil municipal souhaite que les remarques suivantes soient prises en compte sans augmenter l'enveloppe financière ci-dessus :

Tranche Ferme : Rue Pictave

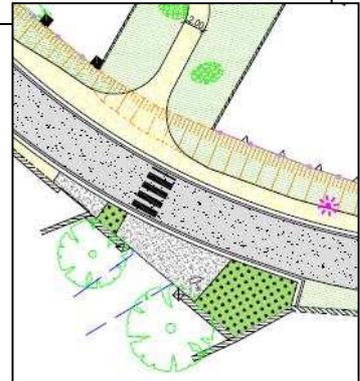
- Limiter le nombre de bancs sur la longueur du cheminement piéton entre le logis de la cour et l'entrée de JAZENEUIL à 2 unités.
- Confirmer que le revêtement en résine n'est pas glissant pour les deux roues
- Inclure en option, le cheminement calcaire au niveau du calvaire, entre le carrefour de la route de LAVAUSSEAU et le lotissement des Hautes Vignes.



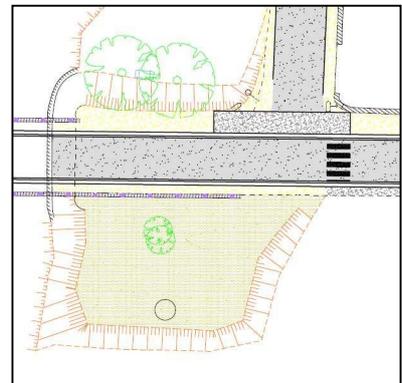
- Etudier la possibilité d'avoir un cheminement non sécurisé mais marqué (un passage pour personne sans problème de mobilité) entre l'entrée du lotissement du Moulin et le Logis de la Cour. Sachant que le cheminement sécurisé reste par le Lotissement du Moulin. Cette remarque tient surtout compte des résidents du logis qui auront du mal à emprunter le cheminement sécurisé.



- Etudier la possibilité de traiter le passage piéton sans bande rugueuse. En effet, elles ont tendance à être glissantes pour les deux roues.

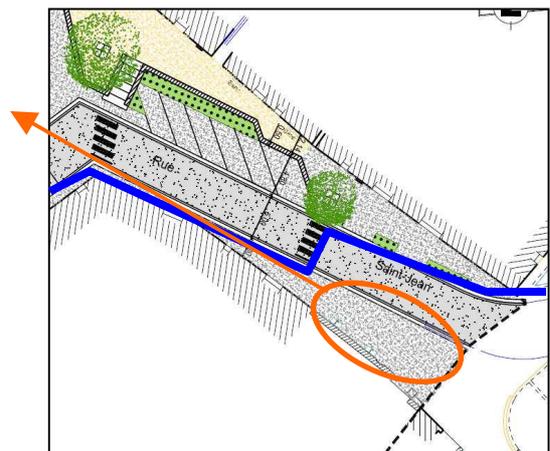
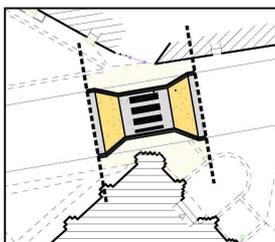


- Préférence pour un traitement de ce parking avec un gazon renforcé.



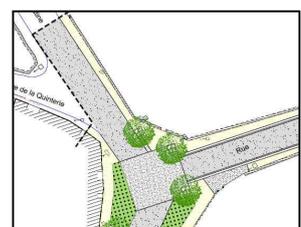
Tranche Conditionnelle 1 : Place Saint Jean Baptiste

- Comme indiqué en commission, travailler sur la création de place de parking supplémentaire en partie basse, côté Eglise.
- Le cheminement piéton suivra le tracé en bleu.
- Passage surélevé au niveau de l'église à travailler au mieux afin de maintenir les nuisances acoustiques.

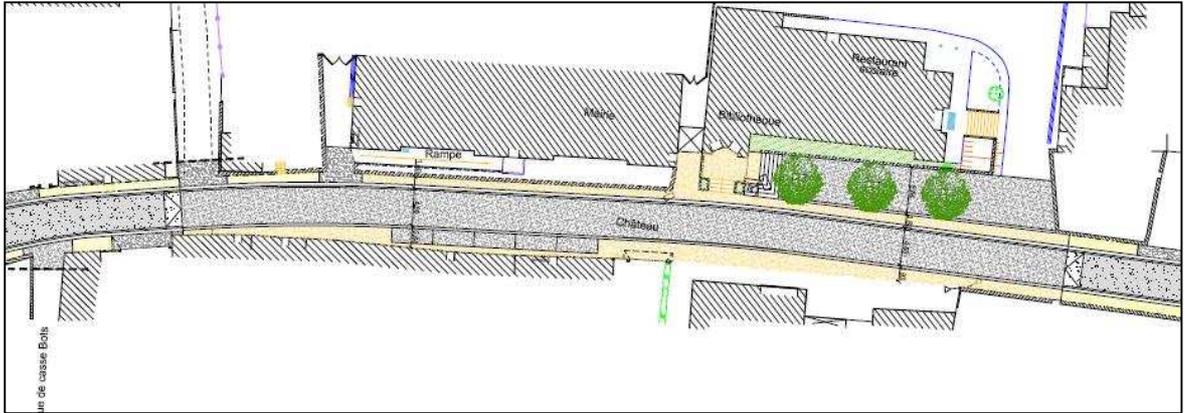


Tranche Conditionnelle 2 : Rue du Vieux Château et Carrefour

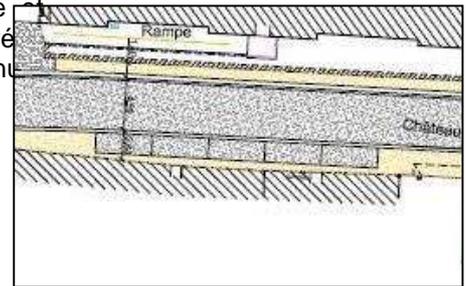
- Interrogation sur les rayons de courbures pour les gros engins. Il est signalé qu'un essai in situ sera réalisé pour conforter l'étude.
- Aucun aménagement n'a été prévu en amont de ce carrefour en venant de SANXAY. Etudier la mise en place d'un passage



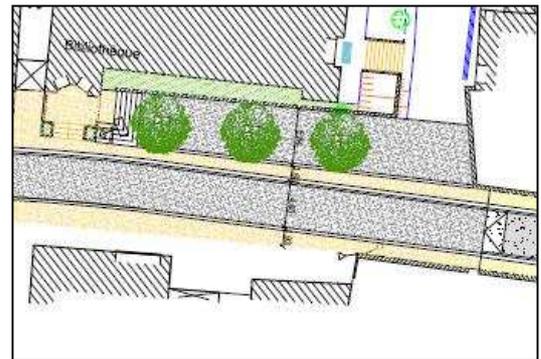
surélevé au niveau des premières maisons sur cette entrée de JAZENEUIL.



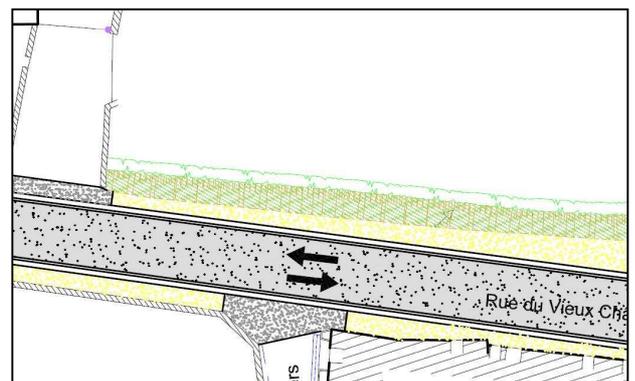
- L'amorce du passage surélevé est à étudier de près si l'aménagement de l'école engendre deux accès distincts, celui actuel et un nouveau par le plateau sportif. Cela peut amener une amorce de ce plateau avant la rue « casse bots ». Le point délicat à regarder de près concerne les niveaux !!
- Diminuer les places de stationnement devant la mairie et éviter d'en mettre devant les fenêtres et les portes d'entrée des habitations. Privilégier une à deux places d'arrêt minimes pour la mairie.



- Le conseil municipal ne souhaite pas modifier cet espace. Conserver l'accès PMR à la bibliothèque par le passage entre la mairie et l'école. Conserver les marches sur la façade de la bibliothèque. Conserver le talus et la cabine téléphonique. Ne pas prévoir d'arbres mais prévoir le traitement du sol avec du gros béton comme sur votre projet, comme pour l'accès vers l'école /Salle des Fêtes.



- Prévoir en option, la réalisation d'un mur de soutènement en pierre qui permettrait d'avoir un passage de 1.40 ml entre le talus et la chaussée. Il pourrait être intégré un banc sur cet équipement.

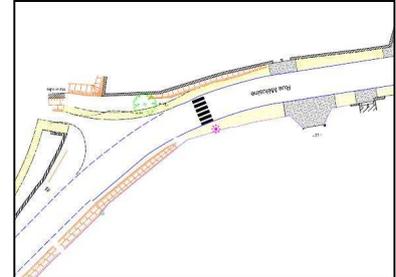


Tranche Conditionnelle 3 : Rue Saint Nicolas

Pas de modification à apporter au projet, par contre modifier le sens de circulation pour la Rue Saint Nicolas.

Tranche Conditionnelle 4 : Rue Mélusine

- Etudier une variante pour le cheminement piéton dans le cas où l'acquisition du terrain ne serait pas possible. Voir entre les deux solutions celle qui est la moins onéreuse et la mettre en base. (attention, dans les coûts : la mairie doit prendre en compte le coût d'acquisition et un traitement au niveau du mur et de la haie existante)



- Pour le plateau surélevé sur la route de LUSIGNAN, mettre le passage piéton sur cet équipement pour rattraper le chemin de l'autre côté de la chaussée.

REMARQUES GENERALES :

Prévoir la mise en place de bandes rugueuses avant les 6 entrées de bourg pour « réveiller » les conducteurs (entrées : LUSIGNAN, ROUILLE, SANXAY, CURZAY, LAVAUSSÉAU, COULOMBIERS).

Après débat sur chacun des différents points, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (11 voix pour, 2 voix contre) accepte l'Avant Projet Détaillé du « Groupe Etude Michel NICOLET », et arrête le montant estimatif des travaux à 705 136.12 € HT, soit 843 342.79 € TTC qui servira de base au calcul des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal demande à « Groupe Etude Michel NICOLET », de constituer le Dossier de Consultation des Entreprises en tenant compte des remarques ci-dessus.

N°2010 - 52 – Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg

Diagnostic sur les canalisations de la rue Pictave

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'entreprendre un passage de caméra dans les canalisations d'assainissement et d'eaux pluviales de la rue Pictave. Un diagnostic sera réalisé pour en déterminer l'état général et déceler les éventuelles interventions à faire avant les travaux d'aménagement de la voirie.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de réaliser une consultation d'entreprises à cet effet.

N° 2010 - 53 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations de la manière suivante :

Associations	Rappel subventions		Demande subv. 2010	Subventions 2010	
	2008	2009		vote	suffrage
JFC	500 + traçage	500 + traçage	500	500	unanimité
APE	450	750	750	500	unanimité
ACCA	85	85		85	unanimité
Jazeneuil en fête	900 (Pierre de Lune)	1 200	1200	1200 + véhicule et personnel	unanimité
Comité d'Animation		1 200	900	900	unanimité
Gym Harmonie		360			
A tout crin (21 juin 2009)		1 000	1500	500	unanimité
Pompiers Lusignan	175	175		175	unanimité
As. Amis Bibliothèque Département	80	80	80	80	unanimité
Accor	52	52		0	unanimité
Route histor. Abbayes Haut Poitou	34	34		34	unanimité
Autres demandes d'associations					
La Cav			300	0	unanimité
Associations Solidarité Paysans			0.20 € / hab	0	unanimité
Associations caritatives					
Solidarité Haïti (Fondation de France)			200	200	unanimité
Ligue Nationale contre le cancer	100				
Resto du Coeur		100			
Ass. pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Vienne				100	unanimité
Ass. Française des Sclérosés En Plaques					
Un hôpital pour les enfants					
Ass. des Paralysés de France					
Ass. Française contre les Myopathies					
Total				4274 €	

N° 2010 - 54 – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

L'Etat par l'intermédiaire de Pôle Emploi permet aux collectivités locales de contractualiser des emplois d'insertion auprès de demandeurs d'emploi éligibles (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – CAE).

Ces contrats d'une durée initiale de 6 mois sont aidés par l'Etat qui prend en charge 90% du salaire sur la base d'un horaire hebdomadaire de 20/35^{ème} mini à 24/35^{ème} maxi. Au-delà, la prise en charge est assurée par la Collectivité.

Un projet d'accompagnement dans l'emploi de la personne doit être mis en place.

Monsieur le Maire propose d'établir un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour le service technique dont l'emploi du temps est souvent chargé pendant les périodes d'entretien des espaces verts.

Un débat s'instaure sur la contradiction établie par l'embauche d'un CAE et la mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes du pays Mélusin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (5 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions) décide de mettre en place un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour le service technique.

N°2010 - 55 – Travaux divers sur bâtiments

Monsieur Dominique QUINTARD présente les différents devis demandés pour la réalisation des travaux suivants :

Remplacement de la porte vitrée de la salle des fêtes

La porte actuelle en PVC comporte beaucoup trop de réparation et doit être remplacée.

<i>Entreprises</i>	<i>désignation</i>	<i>Prix HT</i>
GARRAT JAZENEUIL	Porte en aluminium blanc 2 vantaux avec serrure anti-panique et crémone pompier	4 185.00 €
PAIN POITIERS	Porte en aluminium blanc 2 vantaux avec serrure anti-panique et crémone pompier	2 936.13 €
	Option anti-pince doigts	425.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise PAIN de POITIERS pour un montant de 2 936.00 € HT, soit 3 511.46 € TTC.

L'option anti-pince doigts ayant été demandée pour la sécurité des enfants fréquentant la restauration scolaire, la décision financière du choix de l'option est laissée à la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

Compteur électrique du bâtiment Mairie Ecole

Le compteur électrique actuel dessert aussi bien la Mairie que les bâtiments scolaires. Le transfert de compétence école à la Communauté de Communes du Pays Mélusin implique la nécessité d'un comptage séparé des consommations.

<i>Entreprises</i>	<i>désignation</i>	<i>Prix HT</i>
GUILLEMOTONIA JAZENEUIL	Interrupteur différentiel 4P 30 mA 40 A tétrapolaire Indicateur de consommation	492.70 €
PROUTEAU LUSIGNAN	Compteur modulaire triphasé pour sous comptage Disjoncteur 4P 16A	318.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise PROUTEAU de LUSIGNAN pour un montant de 318.00 € HT, soit 380.33 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

Protection électrique de la salle du « Moulin »

Il convient dans cette salle de placer l'ensemble du tableau électrique dans une armoire de protection avec pose d'un « coup de poing » d'arrêt d'urgence.

<i>Entreprises</i>	<i>désignation</i>	<i>Prix HT</i>
GUILLEMOTONIA JAZENEUIL	Déplacement de l'ensemble avec pose de l'armoire Fourniture et pose d'un « coup de poing » d'arrêt d'urgence	440.50 €
PROUTEAU LUSIGNAN	Déplacement de l'ensemble avec pose de l'armoire Fourniture et pose d'un « coup de poing » d'arrêt d'urgence	270.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise PROUTEAU de LUSIGNAN pour un montant de 270.00 € HT, soit 322.92 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2313 de l'opération « Salle du Moulin ».

**N°2010 - 56 – Agence Postale Communale
Augmentation de la durée hebdomadaire
du temps de travail**

**Avenant au contrat de travail de
Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU**

Monsieur le Maire rappelle que Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU dispose d'un contrat d'engagement à durée déterminée depuis le 1^{er} novembre 2009 pour exercer les fonctions d'agent affecté à l'Agence Postale Communale à raison de 3/35^{ème} (grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe).

Lors de sa réunion du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal demandait une augmentation de la durée hebdomadaire du contrat à 4.4/35^{ème} pour permettre d'accomplir le travail de comptabilité à l'issue du temps d'ouverture de l'agence.

Le Comité Technique Paritaire qui a été consulté, a donné un avis favorable à compter du 1^{er} décembre 2009, dans sa séance du 1^{er} mars 2010.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- porte le contrat de travail de Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU à 4.4/35^{ème} avec effet au 1^{er} décembre 2009
- charge Monsieur le Maire d'établir un avenant au contrat de travail initial de Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU tenant compte de ces modifications

- prend note qu'en régularisation Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU a bénéficié d'heures complémentaires hebdomadaires au prorata des heures effectuées.

**N°2010 - 57 – Radiation des cadres
de Madame Christine LORIOUX**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Christine LORIOUX, Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelle a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Mélusin à compter du 1^{er} janvier 2009 dans le cadre de sa nouvelle compétence « école ».

Après en avoir délibéré, et afin de régulariser son dossier professionnel, le Conseil Municipal décide la radiation des cadres de la Commune de JAZENEUIL de Madame Christine LORIOUX à compter du 1^{er} janvier 2009.

**N°2010 - 58 – Compte rendu de la réunion de la
commission « Bâtiments »**

Monsieur Dominique QUINTARD donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission « Bâtiments » qui a eu lieu le 21 avril 2010 et prend acte des différents travaux qu'il conviendra de faire chiffrer pour envisager leur réalisation.

Certains travaux, notamment sur la « Maison des Assoc's » (gestion du chauffage, isolation, couverture, sécurité et accès handicapés, main courante sur l'escalier) nécessiteront une étude plus approfondie par un maître d'œuvre et feront l'objet de demandes de subventions.

N°2010 - 59 – Feu d'artifice de la fête du 14 août 2010

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société PYRO CONCEPT de NAZELLES NEGRON (37) pour la fourniture, la pose, la sonorisation et le tir du feu d'artifice de la fête du 14 août 2010 pour un montant de 2760 € TTC.

**N°2010 - 60 – Rapport de la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire communique le rapport de la dernière réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays Mélusin et notamment les trois différentes

propositions qui ont été évoquées au sujet de la répartition des charges relatives aux travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires du canton (voir ci-dessous).

En ce qui concerne la Commune de JAZENEUIL, il est acquis que la Commune de JAZENEUIL aurait à prendre à sa charge la construction d'une nouvelle classe si elle venait à récupérer l'actuelle classe élémentaire jouxtant la mairie pour y créer un agrandissement des services municipaux.

Proposition 1 :

A partir de l'état des lieux réalisé par le cabinet TREMOBAT, M. Gibault propose de dégager une enveloppe de travaux de 1 500 000 € financé par emprunt pour 1 000 000 € et par subvention pour 500 000 €. Le plan d'aménagement global se réaliserait sur 3 ans.

D'autre part, la Communauté de communes prendra en charge une quote-part des emprunts réalisés par les communes de St Sauvant et Celle l'Evescault pour l'aménagement des garderies périscolaires.

Un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans induit une annuité de 73 600 €. Cette annuité serait prise en charge à hauteur de 50 000 € par les communes via l'attribution de compensation et le reste par la Communauté de communes sur ses ressources propres.

Un emprunt de 1 000 000 € sur 15 ans induit une annuité de 90 000 €.

La répartition par commune tenant compte des travaux à réaliser serait la suivante :

	participation à l'annuité
Celle	1 700,00
Cloué	600,00
Coulombiers	4 400,00
Curzay	13 500,00
Jazeneuil	4 100,00
Lusignan	8 000,00
Rouillé	6 000,00
St Sauvant	1 700,00
Sanxay	10 000,00
	50 000,00

Proposition 2 :

M. Bouffard présente une simulation tenant compte des efforts financiers consentis par les communes et faisant apparaître un « rattrapage » par rapport à la moyenne communautaire.

communes	travaux estimés HT	Valeur établissement	habitants (3)	montantval/hab	différence	commune (6)	Lissage sur 50 ans (6/3)	Inv/an sur 20 ans(3,40*3)	Participation commune
ROUILLE	117 000	2 658 000	2 436	1 091	- 125	304 500	6 090	8 282	14 372
LUSIGNAN	425 900	3 100 000	2 637	1 176	- 40	105 480	2 109	8 965	11 074
ST SAUVANT	79 600	2 240 000	1 318	1 700	- 484	637 912	- 12 758	4 481	- 8 277
CELLE	24 600	1 800 000	1 284	1 402	- 186	238 824	- 4 476	4 365	- 111
COULOMBIE	150 450	1 423 000	1 091	1 304	- 88	96 008	- 1 920	3 709	1 789
JAZENEUIL	49 200	780 000	795	981	- 235	186 825	3 736	2 703	6 439
CURZAY	223 150	218 000	458	476	- 740	338 920	6 778	1 557	8 335
SANXAY	166 610	315 000	549	574	- 642	352 458	7 049	1 866	8 915
CLOUE	53 200	860 000	445	1 933	- 717	319 065	- 6 381	1 513	- 4 868
TOTAL	1 289 710	13 394 000	11 013	1 216					37 668
travaux		1 000 000		90,8					
		25% cc 750 000		soit par hab 3,40					

Proposition 3 :

Cette troisième proposition repose sur le financement intégral des dépenses d'investissement par la seule Communauté de communes.

M. Amilien rappelle qu'il s'est engagé sur une somme correspondant à la situation à la date du transfert de la compétence et ne voit pas les raisons qui le conduiraient à revenir sur cette somme un an après. Il considère que la DGF supplémentaire est attribuée par l'Etat pour faire fonctionner la compétence. Il souhaite également qu'à partir des ressources de la communauté de communes, on puisse construire un programme pluriannuel d'investissement, plan qui n'existe pas actuellement. M. Gibault rappelle que les textes (IV article 1609 nonies C du code général des impôts) prévoient que la clect évalue les dépenses de fonctionnement mais également les coûts d'investissement. Pour sa part, M. Menneteau constate que la simple évolution des charges de personnel conduira, pour la seule compétence affaires scolaires, à devoir trouver une recette supplémentaire de 35 000€/an.

Puis il demande si d'autres propositions existent. Tel n'étant pas le cas, il propose de faire un tour de table afin que chacun s'exprime

N°2010 - 61 – Affaires scolaires

Monsieur Jérôme MEMETEAU donne communication du courrier qu'il a personnellement reçu de Monsieur Marc MENNETEAU, vice président de la Communauté de Communes du Pays Mélusin chargé des affaires scolaires, au sujet d'anciens ordinateurs légués à l'école de JAZENEUIL par un parent d'élève.

Le Conseil Municipal demande qu'une délégation puisse rencontrer Monsieur Marc MENNETEAU pour connaître les raisons de sa position au sujet du refus de la prise en charge de ces ordinateurs dans le cadre de la compétence communautaire « école ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 1 heure 30 minutes.